

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : **29**

En Exercice : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **24**

Pour : 24

Séance ordinaire du 14 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

et le 14 décembre à 18 heures

Date de Convocation :

7 décembre 2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

M. Louis DRIEY, Maire

Mme Brigitte MACHARD ; M. Michel VIDAL ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Chantal COUDERC ; M. Jean-Pierre MARTIN. M. Bernard VIAL ; M. Guy KOLOMOETZ ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; Mme Julie DAMERY ; Mme Majida TRID EL ASRI ; Mme Sophie TOUCHARD ; M. Philippe PATITUCCI ; Mme Yolande SANDRONE ; Mme Yasmina VAUDRON.

Ont donné pouvoir :

Mme Géraldine ORTEGA procuration à M. Patrick PICHON

Mme Gilberte LAVESQUE procuration à Mme Brigitte MACHARD

Mme Patricia RICHAUD procuration à Mme Françoise GRANDMOUGIN

M. Georges BOUTINOT procuration à Mme Yolande SANDRONE

Mme Valérie FALCO procuration à Mme Yasmina VAUDRON

Absents: Mme Marie-Roger CUSCHIERI; MM. Christophe RIGAUD; Ilan ANDRES

Absents excusés: MM. Frantz CHOPLIN; Gaëthan FLORES.

Secrétaire de séance: Mme Julie DAMEY

Délibération n°74 : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi par la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence/Approbation

Rapporteur : Mme Brigitte MACHARD

Le rapporteur expose :

En vertu des articles L.2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriale, modifiés par le décret n°2015-1827 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « *rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés* ».

Délibération n°74 : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi par la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence/Approbation

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la communauté de communes. Il doit lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

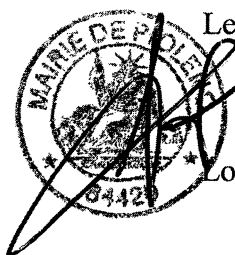
Le conseil municipal est donc appelé à approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021, assorti des indicateurs techniques et financiers règlementaires.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Approuve le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Louis DRIEY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20221214-22-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Publication : 20/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation, Le Maire, Louis DRIEY

